

*Commission des lois constitutionnelles, de la législation
et de l'administration générale de la République*

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de loi
visant à étendre le champ d'application de la peine
complémentaire obligatoire d'inéligibilité aux cas de
condamnation pour des violences aggravées ~~ayant entraîné une~~
~~incapacité temporaire~~

Commenté [CL1]: [Amendement CL13](#)

(Première lecture)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article unique

Au 1° du II de l'article 131-26-2 du code pénal, **les références : « , 222-12, 222-14, » sont remplacées par le mot : « à »** après la référence : « 222-12, », est insérée la référence : « 222-13, ».

Commenté [CL2]: [Amendement CL14](#)